

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2020

Objet : FONDS D'INTERVENTION EN FAVEUR DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Membres élus présents : MM. BAILLY – MME BERTHOLON - BERTILLOT – MM. BERTOLOTTI – BORTOT – MME BRUN-MILLET - DELLABLANCHE – MM. DUMAS - FONTENAT – FRATTA – GALLET – JOSEPH – JOUSSEAU – LUGAND – MARMILLON – MARTIN – MME NALLET – MM. PENON – PRADEL – VERNE

1. Préambule

Depuis l'année 2003, la Chambre a décidé un nouveau mode de soutien à ses actions d'enseignement et de formation. Dans ce cadre, un fonds d'intervention a été mis en place en faveur de la formation et de l'enseignement. Ce fonds a en charge le soutien aux actions d'enseignement et de formation présentant un intérêt pour le bassin de Bourg-en-Bresse et le département de l'Ain.

Ce fonds est doté conjointement par la Chambre et le Département de l'Ain. En 2020, ce fonds est doté de 140 000 € à parts égales.

Les demandes de financement formulées par les organismes sont examinées par un comité de pilotage composé de deux conseillers départementaux et de deux membres de la Chambre appuyés à titre consultatif par des agents de la Chambre et du Département de l'Ain.

1. Comité de pilotage du 12.11.2020



Le comité de pilotage du 12 novembre 2020 a proposé d'allouer les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Total	CCI Ain	CD 01
CECOF - Titre Professionnel d'agent de restauration	20 000 €	10 000 €	10 000 €
Ecole Technique du Bois - Titre Professionnel de maintenance spécialité scierie	20 000 €	10 000 €	10 000 €
Lycée Alexandre Bérard - CAP opérateur/opératrice logistique, Bac Pro logistique et Bac pro organisation de transport de marchandises	20 000 €	10 000 €	10 000 €
MFR Cormaranche en Bugey - Acquisition de matériels de robotique numérique pour les formations bois	20 000 €	10 000 €	10 000 €
Total	80 000 €	40 000 €	40 000 €

Ces subventions feront l'objet d'une convention de financement précisant les engagements réciproques et notamment la période de réalisation des dépenses qui couvrira la période comprise entre la date de notification de la subvention et le 31 décembre de l'année suivante.

Il vous est demandé :

- de bien vouloir délibérer sur l'attribution de ces subventions,
- de donner tous les pouvoirs à votre Président pour signer les conventions de financement correspondantes.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2020

Objet : FONDS D'INTERVENTION EN FAVEUR DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'Assemblée délibère favorablement sur l'attribution des subventions versées présentées ci-dessus, et donne tous les pouvoirs au Président pour signer les conventions de financement correspondantes.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus 36
- Nombre de Membres en exercice 32
- Nombre de Membres présents 20
- Nombre de voix pour 20
- Nombre de voix contre 0
- Nombre d'abstentions 0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

